

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

## E X T R A I T du

### Registre des Délibérations du Conseil Municipal

**L'an DEUX MILLE DIX NEUF et le 21 MAI à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la ville de DAX, convoqué le 15 mai 2019, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Madame Elisabeth BONJEAN, Maire.**

ETAIENT PRESENTS : Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - Mrs Jean-Pierre LALANNE - Serge BALAO - Mme Viviane LOUME-SEIXO - M. Francis PEDARRIOSSE - Mme Axelle VERDIERE-BARGAOUI, Adjoints - M. le Dr Philippe DUCHESNE - Mme Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Géraldine MADOUNARI - Marianne BERQUE-MANSAS - M. Alexis ARRAS - Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU - M. Bernard DUPOUY - Mme Nicole COUTANT - Mrs Pascal DAGES - Eric DARRIERE - Mme Sarah DOURTHE - M. Julien DUBOIS - Mme Marie-Constance BERTHELON - M. Grégory RENDE -

#### ABSENTS ET EXCUSES :

M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mmes Marie-Josée HENRARD - Dominique DUDOUS - Laure FAUDEMÉR - Valériane ALEXANDRE - Mrs Jesus SIMON - Bruno CASSEN - Mmes France POUDEX - Nadine PEYRIN

#### POUVOIRS :

M. le Dr Stéphane MAUCLAIR donne pouvoir à M. André DROUIN  
Mme Marie-Josée HENRARD donne pouvoir à Mme Elisabeth BONJEAN  
Mme Dominique DUDOUS donne pouvoir à M. Serge BALAO  
Mme Laure FAUDEMÉR donne pouvoir à Mme Viviane LOUMÉ-SEIXO  
Mme Valériane ALEXANDRE donne pouvoir à Mme Régine LAGOUARDETTE  
M. Jesus SIMON donne pouvoir à Mme Nicole COUTANT  
M. Bruno CASSEN donne pouvoir à M. Francis PEDARRIOSSE  
Mme France POUDEX donne pouvoir à M. Julien DUBOIS

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marianne BERQUE-MANSAS

### **OBJET : COMPTES DE GESTION 2018 : APPROBATION**

Le trésorier municipal a adressé les comptes de gestion des différents budgets de la ville.

Après s'être assurée de la concordance de ces écritures avec celles des comptes administratifs de la ville, Madame le Maire informe le conseil municipal que les comptes de gestion établis par le trésorier municipal sont conformes aux comptes administratifs des différents budgets de la ville.

### **SUR PROPOSITION DE MONSIEUR ANDRE DROUIN, MAIRE-ADJOINT APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 26 VOIX POUR, 8 ABSTENTIONS** celles de Mrs Alexis ARRAS - Pascal DAGES – Mme France POUDEX ayant donné procuration à M. Julien DUBOIS – M. Eric DARRIERE - Mme Sarah DOURTHE - M. Julien DUBOIS - Mme Marie-Constance BERTHELON - M. Grégory RENDE

STATUE sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018 y compris celles de la journée complémentaire,

STATUE sur l'exécution des différents budgets pour l'exercice 2018,

DECLARE que les comptes de gestion de l'exercice 2018 établis pour les budgets de la ville par le trésorier municipal n'appellent ni observation ni réserve.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)  
040-214000887-20190521-2-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,  
Les jours, mois et an que dessus,  
Suivent les signatures au registre  
POUR COPIE CONFORME,  
LE MAIRE,**

**Elisabeth BONJEAN  
Présidente de la Communauté  
d'Agglomération du Grand Dax  
Conseillère Régionale Nouvelle-  
Aquitaine**

*Affichée le : 22 Mai 2019*

«La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>) ».